



Doc. 13586  
01 octobre 2014

## Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

### Amendement<sup>1</sup> n° 18

*Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée se félicite des conclusions adoptées par le Conseil européen le 27 juin 2014 qui accordent à l'Albanie le statut de candidat et encourage le pays à mettre en œuvre les priorités essentielles.»

*Déposé par:*

LESKAJ Valentina, Albanie, SOC  
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC  
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE  
LE BORGNIER Pierre-Yves, France, SOC  
SELVI Ömer, Turquie, GDE  
VASILI Petrit, Albanie, SOC

---

1. 2014 - Quatrième partie de session

